

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2023346CS0504

Comité Syndical du 12 décembre 2023

Date de convocation : 29 novembre 2023  
Date d'affichage : 14 décembre 2023

#### **OBJET : Budget principal : budget primitif 2024.**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

|   |    |
|---|----|
| Nombre total de délégués : .....                      | 74 |
| Quorum : .....  | 38 |
| Nombre de délégués présents au moment du vote : ..... | 50 |
| Nombre de procurations au moment du vote : .....      | 5  |

#### **Le Président**

#### **Rappelle :**

- Que par délibération n°2023289CS0408 du 16 octobre 2023, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif principal 2024 et en a pris acte.

**Demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter, ledit budget.

Madame Laure GAUTHIER donne lecture détaillée du projet de budget.

Madame Laure GAUTHIER expose :

- Que l'état récapitulatif du projet de budget primitif principal 2024 est le suivant :

| Présentation générale vue d'ensemble du BP 2024 du budget principal | Dépenses               | Recettes               |
|---|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement  | 15 945 430,92 €        | 15 945 430,92 €        |
| Investissement  | 29 312 695,77 €        | 29 312 695,77 €        |
| Total   | <b>45 258 126,69 €</b> | <b>45 258 126,69 €</b> |

Madame Laure GAUTHIER présente différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 15 945 430,92 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 15 945 430,92 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 29 312 695,77 €
- un graphique présentant la répartition des recettes d'investissement, soit 29 312 695,77 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 45 258 126,69 € et notamment en matière de travaux
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 45 258 126,69 € et notamment en matière de recettes des adhérentes

Enfin, Madame Laure GAUTHIER récapitule les points clefs du budget primitif principal 2024 à savoir :

- Les travaux : **79,4% des dépenses** d'investissement
  - o soit plus de 23,2 M € travaux
- Les contributions des collectivités : **21,7%** de l'ensemble des recettes
- Les indemnités des élus : **0,2% des dépenses** de fonctionnement
- Les charges de personnel : **8% des dépenses** de fonctionnement
  - o et 2,9% de l'ensemble des dépenses (indemnités élus incluses)
- Les emprunts : **13,2% de l'ensemble des dépenses.**

## Le Président

### Précise :

- Que le projet de budget primitif principal 2024 était joint dans son intégralité aux convocations et aux notes de synthèse adressées aux membres du Comité Syndical pour la présente réunion.

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
    - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget primitif principal 2024 telle que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

**A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif principal 2024.**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**55 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- **Approuve** le budget primitif principal 2024 tel que présenté et arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre des "opérations d'équipement" pour la section d'investissement.

| Présentation générale vue d'ensemble du BP 2024 du budget principal | Dépenses               | Recettes               |
|---|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement  | 15 945 430,92 €        | 15 945 430,92 €        |
| Investissement  | 29 312 695,77 €        | 29 312 695,77 €        |
| <b>Total</b>  | <b>45 258 126,69 €</b> | <b>45 258 126,69 €</b> |

- par voie de conséquence, le budget primitif principal 2024 est adopté à l'unanimité.

- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif principal 2024.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*